

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les horaires et tarifs qui seront applicables à la prochaine rentrée scolaire,

I - HORAIRES SCOLAIRES

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi De 8h15 à 11h30 Et de 13h15 à 16h15 (16h05 pour les maternelles)
Pas de classe le mercredi matin et le samedi matin

II - TARIFS 2026/2027 (approuvés au CA du 11 Décembre 2025)

Avance sur frais de scolarité (non remboursée dès lors que le dossier d'inscription est constitué) **60 €**

Participation financière annuelle reversée aux instances de l'Enseignement Catholique⁽¹⁾ **70 €**

Participation annuelle au fonds de solidarité de l'Etablissement⁽²⁾ **5 €** ⁽²⁾

Assurance annuelle scolaire et extrascolaire **10 €**

Contribution familiale mensuelle :

	Maternelle	Elémentaire
1^{er} enfant	103.00 €	105.00 €
2^{ème} enfant	88.00 €	90.00 €
3^{ème} enfant	73.00 €	75.00 €
4^{ème} enfant	Gratuit	Gratuit

Etude du soir de 16h15 à 18h00 (du CP au CM2) ou Garderie du soir de 16h15 à 18h (Maternelles)

Facultatif - forfait mensuel (Garderie en maternelle et Etude à partir du CP)

Garderie du soir 4 jours/semaine	60 €	Etude du soir 4 jours/semaine	70 €
Garderie du soir 3 jours/semaine	52 €	Etude du soir 3 jours/semaine	60 €
Garderie du soir 2 jours/semaine	44 €	Etude du soir 2 jours/semaine	55 €
Garderie du soir 1 jour/semaine	36 €	Etude du soir 1 jour/semaine	40 €
Garderie du soir occasionnelle	15 € (par jour)	Etude du soir occasionnelle	15€ (par jour)

Cantine : la cantine est mensualisée pour la demi-pension selon la formule choisie

Demi-Pension (formule complète 4 jours) **6.40 € le repas**

Demi-Pension (formule 1 ou 2 ou 3 jours) **6.90 € le repas**

Repas occasionnel **7.80 € le repas**

Panier repas (après mise en place d'un PAI obligatoire) **3.00 € par jour**

Les repas non pris sont commandés et ne sont remboursés que sur certificat médical à compter du 3^{ème} jour d'absence consécutif

Location annuelle du matériel pédagogique **60 €**

Coopérative scolaire (Cotisation annuelle par famille) **22 €**

APEL (Association des Parents d'Elèves) : Cotisation annuelle volontaire **21 €**

(1) Fonctionnement des instances (DDEC, congrégation, STECAN...) en lien avec les services académiques et nationaux

(2) Commission statuant **sur pièces** pour une aide financière ponctuelle à accorder aux familles en difficulté durant l'année : les détails sont dans le contrat financier ; si vous souhaitez verser plus que 5€, contactez directement notre service administratif

Les augmentations des contributions familiales suivent les augmentations des prestataires (de l'ordre de 3.5% à 9%) ;

Les tarifs liés aux instances de l'EC (1), la restauration scolaire, l'assurance scolaire, l'APEL, n'avaient subi aucune augmentation en 2025/2026. Pour le forfait mensuel 4 jours (étude du soir), le coût revient 4.86€ / soir sur les 36 semaines de cours.